

Chypre, les dimensions ethniques d'une partition et l'avenir d'un pays.

André-Louis Sanguin

Volume 38, numéro 104, 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/022430ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/022430ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Sanguin, A.-L. (1994). Chypre, les dimensions ethniques d'une partition et l'avenir d'un pays. *Cahiers de géographie du Québec*, 38(104), 165–184. <https://doi.org/10.7202/022430ar>

Résumé de l'article

Jusque vers 1950, Chypre fut un modèle de coexistence culturelle entre deux communautés ethniques. La décolonisation constitua le prologue de la partition ethnique entre hellénophones et turcophones. Après l'indépendance, des enclaves turques se mirent graduellement en place. L'invasion par la Turquie en 1974 eut pour effet d'engendrer un exode massif des populations sur une base ethnique et l'existence de deux zones monoethniques de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu. Au Sud de cette ligne, la république légale jouit d'une économie très prospère. Au Nord, la RTCN (République turque de Chypre du Nord) représente l'archétype de l'État fantoche. Les solutions territoriales à la question chypriote sont examinées. Une réunification à l'allemande est-elle possible pour cette île otage?

Chypre, les dimensions ethniques d'une partition et l'avenir d'un pays

André-Louis Sanguin
Département de géographie
Faculté des sciences
Université d'Angers
49000 Angers
France

Résumé

Jusque vers 1950, Chypre fut un modèle de coexistence culturelle entre deux communautés ethniques. La décolonisation constitua le prologue de la partition ethnique entre hellénophones et turcophones. Après l'indépendance, des enclaves turques se mirent graduellement en place. L'invasion par la Turquie en 1974 eut pour effet d'engendrer un exode massif des populations sur une base ethnique et l'existence de deux zones mono-ethniques de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu. Au Sud de cette ligne, la république légale jouit d'une économie très prospère. Au Nord, la RTCN (République turque de Chypre du Nord) représente l'archétype de l'État fantoche. Les solutions territoriales à la question chypriote sont examinées. Une réunification à l'allemande est-elle possible pour cette île otage?

Mots-clés : Géographie politique, géographie culturelle, ethnisme, frontière linguistique, partition, réunification, Chypre, Grèce, Turquie.

Abstract

Cyprus, Ethnic Dimensions of a Partition and the Future of a Country

Until the fifties, Cyprus was a model of cultural coexistence among two ethnic communities. Decolonization made up the prologue to ethnic partition between Greek-speaking and Turkish-speaking people. After independence, gradually Turkish exclaves put in position. The 1974 Turkish invasion generated a huge population exodus on an ethnic basis. On both sides of cease-fire line, monoethnic areas were appearing. South of that line, recognized Republic enjoys a flourishing economy. North, the so-called TRNC symbolizes an archetype of pure puppet State. Territorial settlements for Cyprus question are scrutinized. Is possible a German-styled reunification for that hostage island?

Key Words: Political geography, cultural geography, ethnism, linguistic boundary, partition, reunification, Cyprus, Greece, Turkey.

Tout était paisible, et pourtant, tout autour de nous, dans l'ombre, Chypre commençait à exploser en petits foyers de haine, et les téléscripateurs griffonnaient leurs messages : «Une bombe au cinéma de Larnaca... une bombe dans un garage à Paphos... une sentinelle tuée à Famagouste...».

Lawrence Durrell, 1957
Citrons acides

INTRODUCTION : LAWRENCE DURRELL ET LE PARADIS PERDU

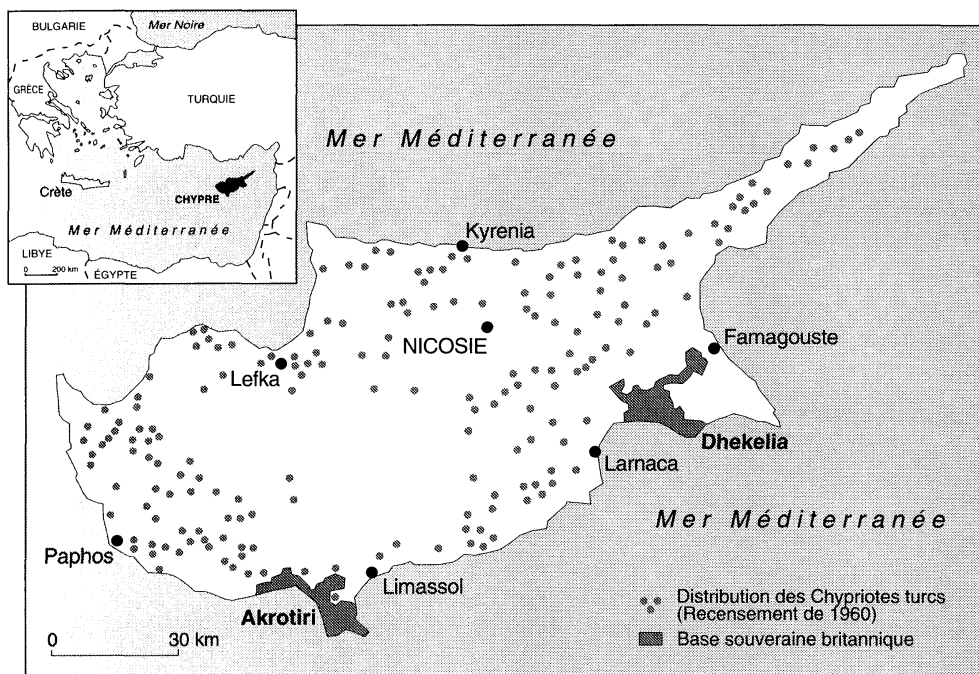
En écrivant entre 1953 et 1956 son célèbre roman *Citrons acides*, l'écrivain britannique Lawrence Durrell ne s'imaginait pas qu'il allait élever un monument utile aux peuples et aux paysages chypriotes. En ce sens, son roman représente rétrospectivement une étude impressionniste sur l'état d'esprit et l'atmosphère de Chypre juste avant l'indépendance et la partition ethnique qui allait en découler. Avec *Citrons acides*, Lawrence Durrell (1912-1990) a immortalisé avec talent un paradis aujourd'hui perdu car Chypre, synthèse unique des valeurs de l'Orient et de l'Occident, illustre la coexistence culturelle entre les Grecs et les Turcs. Alors que le mur de Berlin s'est effondré le 9 novembre 1989, à l'autre bout de l'Europe, un *mur oublié*, le mur de Nicosie et la ligne Attila demeurent. Ils interdisent tout contact entre la république de Chypre au Sud et la zone occupée par l'armée turque au Nord.

Île de la Méditerranée orientale de 240 km de long sur 100 km de large pour une superficie de 9 251 km², Chypre est grecque de culture et de langue depuis plus de 3 000 ans pour la majorité de sa population. Au moment de l'indépendance en 1960, Chypre avait 574 000 habitants dont 81 % d'hellénophones et 18 % de turcophones. Lorsque l'île devint un État souverain, les Chypriotes turcs ne formaient pas une majorité dans un secteur donné du territoire mais étaient éparpillés sur l'ensemble de l'île (figure 1). Cette équation spatiale est au cœur de la controverse actuelle : *les Chypriotes turcs ne se sont jamais considérés comme une minorité mais comme une communauté séparée et égale en droit*. Aussi ne se sentent-ils pas concernés par le concept de droit des minorités. Jusqu'à l'indépendance, jamais il n'y eut à Chypre d'université gréco-turque, de sociétés en partenariat et de mariages mixtes entre les deux communautés. Pour un genre de société plurale comme Chypre, il n'existe que trois types de solution politique : les droits garantis pour la minorité, le système co-associatif de partage du pouvoir, le fédéralisme. De 1960 jusqu'à l'invasion turque de 1974, ces solutions furent essayées simultanément ou séparément mais toujours sans succès.

Pour son malheur, Chypre a toujours été la caisse de résonance de l'historique et atavique antagonisme gréco-turc qui remonte à la prise de Constantinople en 1453. Il faut bien comprendre que l'indépendance de la Grèce en 1830 fut le commencement et non la fin de l'*Enosis*, cet idéal hellénique de rassembler en un seul territoire tout ce qui est culturellement grec. Pour l'instant,

Figure 1

LA DISPERSION DES CHYPRIOTES TURCS AU MOMENT DE L'INDÉPENDANCE EN 1960



Source: Keith Kyle

F. GUIRAUD

l'Enosis s'est arrêté en 1947 avec le rattachement du Dodécannèse à la Grèce. Mais, territorialement parlant, la Grèce de 1947 n'avait plus rien à voir avec la Grèce de 1830! Pour compléter l'Enosis, il manquait Chypre. Durant toute la durée du mandat colonial britannique (1878-1960), la population hellénophone de Chypre estimait être en droit de prétendre à l'Enosis avec la mère patrie ressuscitée.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les deux communautés ethnolinguistiques coexistaient pacifiquement sur l'île d'Aphrodite (surnom de Chypre). L'idéologie de l'Enosis a eu pour effet d'internationaliser la question chypriote et de pousser vers la Turquie la communauté turcophone qui, pourtant, s'était mentalement détachée de l'Empire ottoman à partir de 1878.

LA DÉCOLONISATION (1955-1960) ET LES PROLÉGOMÈNES DE LA PARTITION

Nourris par les souvenirs de la lutte d'émancipation des Grecs du continent contre l'Empire ottoman, les Chypriotes hellénophones étaient, à partir du début des années 1950, prêts à la lutte armée pour l'obtention de l'Enosis. Le 1^{er} avril 1955, l'EOKA (Ethniki Organosis Kyprion Agôniston — Organisation

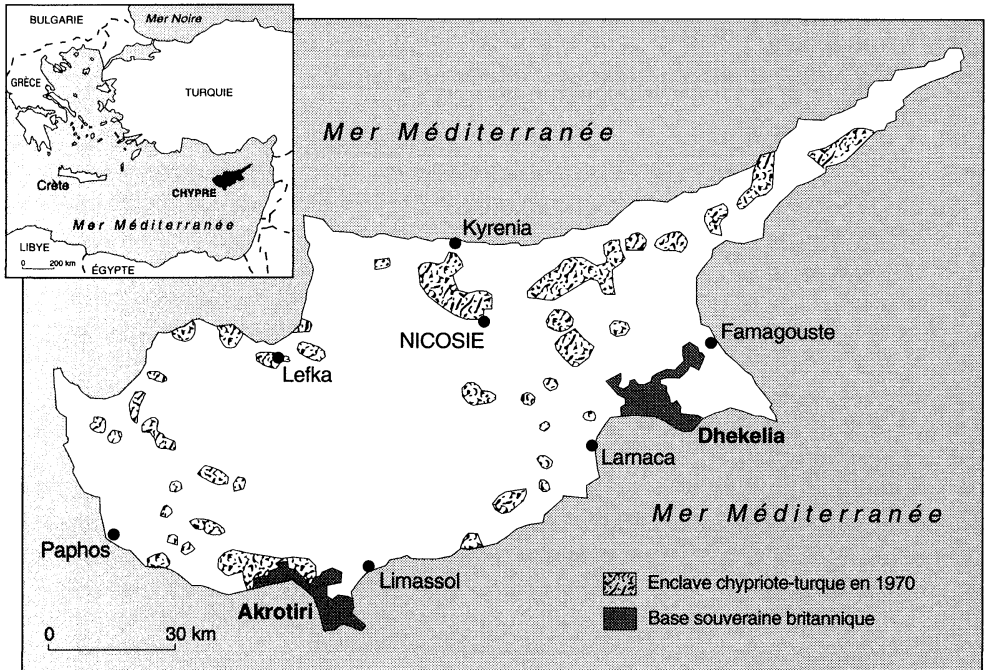
nationale des combattants chypriotes), dirigée par son chef le général Grivas, déclençait la lutte armée contre l'occupant britannique. Pour tenter d'apporter une solution à la question de Chypre, la Grande-Bretagne, en août 1955, convoqua la conférence tripartite de Londres (Grande-Bretagne, Grèce, Turquie), qui internationalisa le conflit, puisqu'elle introduisit la Turquie dans le dossier chypriote, alors que ce pays, non seulement avait quitté l'île en 1878 mais, qui plus est, y avait renoncé définitivement par les traités de Sèvres (1920) et de Lausanne (1923). En d'autres mots, cette grossière erreur politique de la part du Royaume-Uni eut pour effet de réintroduire Ankara dans le jeu chypriote, alors que le traité de Lausanne protégeait l'île des ingérences turques. Londres transforma ainsi la question chypriote en un différend gréco-turc. À partir de la conférence de 1955, *Ankara devint partie prenante du destin de Chypre*. Or, le problème de Chypre pouvait être traité de deux manières : d'une façon interne ou internationalement. La Grande-Bretagne fit le choix de la seconde solution. Celle-ci mettait en place les *prolégomènes d'une partition ethnique*.

Au moment du démarrage du combat national des Chypriotes grecs contre l'occupant britannique en 1955, l'île abritait 629 villages. Sur ce nombre, 392 étaient purement hellénophones, 123 étaient purement turcophones et 114 étaient mixtes. Depuis longtemps, les deux communautés vivaient sans friction. Personne ne considérait que «c'était dur de vivre ensemble entre Grecs et Turcs»! Malheureusement, et l'exemple de l'Ulster est là pour le montrer, ce degré de tolérance sociale peut disparaître quand les circonstances politiques changent. Or, le changement de circonstance politique, ce fut l'émergence de la revendication turque favorisée par la conférence de Londres. Cette irruption de la Turquie devint l'un des éléments moteurs de la partition ethnique.

En juillet 1956, Londres était prêt à octroyer une *minorité de blocage* à la communauté turcophone de l'île dans le cadre de l'autodétermination, mais Fazil Kutçuk, chef de la communauté chypriote turque, n'acceptait qu'un gouvernement autonome à représentation égale turcophones/hellénophones. Les premiers affrontements intercommunautaires commencèrent en mars 1956. À ce moment, considérant la minorité chypriote turque égale en droit à la majorité grecque, Ankara demanda à l'ONU la partition de l'île. En réponse à l'EOKA, la minorité turcophone créa, avec l'aide et le contrôle d'Ankara, la TMT (Turk Mudafa Teskilat — Organisation de défense turque). Ainsi, Ankara vassalisait la minorité chypriote turque par un processus de *sudétisation* (pendant les années 1930, la minorité allemande de Tchécoslovaquie avait vu ses propres organisations complètement prises en charge par l'Allemagne). En 1958, le fossé se creusa irrémédiablement entre les turcophones et les hellénophones à l'occasion d'affrontements intercommunautaires d'une violence inouïe. En divisant les insulaires pour régner, les Britanniques avaient déclenché la tempête. Les hellénophones isolés dans les villages et quartiers turcophones les quittèrent avec précipitation. À leur tour, les turcophones se mirent à fuir les villages isolés. *La partition ethnique avait commencé* (figure 2).

Figure 2

LE DÉVELOPPEMENT DES ENCLAVES CHYPRIOTES TURQUES ENTRE 1963 et 1974



Source: Richard Patrick et Keith Kyle

F. GUIRAUD

VERS LA PARTITION DÉFINITIVE : LA MISE EN PLACE DES ENCLAVES TURQUES (1960 - 1974)

Les accords de Zurich (11 février 1959) et de Londres (17 février 1959) entre la Grèce, la Turquie, le Royaume-Uni et les Chypriotes hellénophones et turcophones jetèrent les bases de l'indépendance de l'île sur une *double ambiguïté* : pour Ankara, l'indépendance de Chypre n'était acceptable que si la règle de la majorité ne pouvait s'y exercer; pour les Chypriotes hellénophones et leur chef, l'archevêque orthodoxe Makarios, l'indépendance n'était qu'une étape vers l'Enosis. En outre, l'article 20 des accords de Zurich prévoyait l'installation de municipalités séparées pour les Turcs dans les villes. C'était déjà une institutionnalisation et une *instrumentalisation* de la partition ethnique.

Après 82 ans de présence britannique, l'île devint directement un État indépendant le 16 août 1960, sans jamais avoir connu l'étape de l'autonomie interne. De l'avis général des observateurs avertis, la constitution de 1960 était inapplicable par sa complexité et par son inadaptation à la réalité bi-ethnique. Au recensement de 1960, les hellénophones représentaient 81 % de la population de l'île (473 000 personnes) face à 18 % de turcophones (101 000 personnes). Or, la

constitution réservait aux turcophones 30 % des emplois dans la fonction publique et 40 % dans l'armée. Au parlement à Nicosie, 35 sièges étaient attribués aux hellénophones contre 15 aux turcophones, soit un ratio de 70 %/30 %. La surpondération des Chypriotes turcs fut difficilement acceptable pour la majorité grecque, qui n'était pas prête à faire jeu égal avec un groupe ethnique quatre fois moins nombreux. Les écoles étant depuis longtemps unilingues, il fallut mettre en place deux réseaux scolaires séparés (le grec et le turc). Bref, les privilèges dont jouissaient les Chypriotes turcophones, de par la nouvelle constitution, étaient disproportionnés par rapport à leur poids numérique dans l'île.

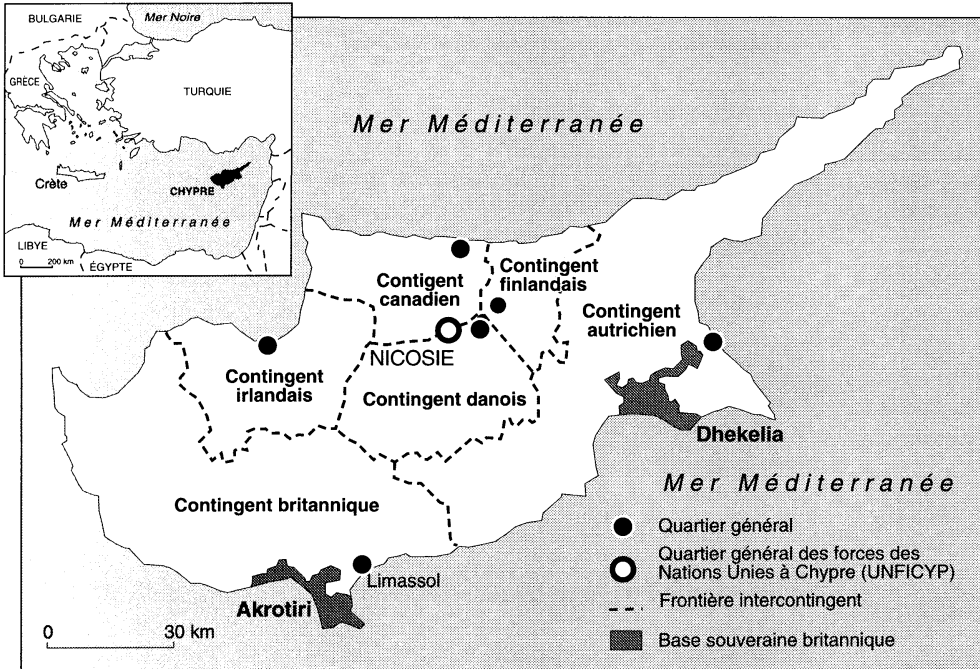
Néanmoins, l'indépendance de Chypre marquait un *retour à l'hellénisme*, puisque, pour la première fois depuis huit siècles, l'île était dirigée par des hellénophones, mais Chypre, devenu État souverain, n'adhéra pas à l'OTAN. Membre de l'OTAN, l'île n'aurait peut-être pas connu la tragédie de 1974. Après l'indépendance, la psychologie collective de chacune des deux communautés se transforma peu à peu. D'un côté, les Grecs de Chypre devinrent des Chypriotes grecs, c'est-à-dire qu'ils *s'insularisèrent*. De l'autre, les Chypriotes turcs se *continentalisèrent*, c'est-à-dire qu'ils se rattachèrent mentalement de plus en plus à la Turquie en devenant des Turcs de Chypre!

Fin décembre 1963, une flambée de violence interethnique se transforma en semaine sanglante à Nicosie et dans toute l'île. La partition était consommée (figure 2), car les turcophones quittèrent toutes les instances gouvernementales et républicaines et créèrent un gouvernement séparé sous le nom de PTCA (Provisional Turkish Cypriot Administration). Dans le même temps, tous les fonctionnaires turcophones étaient expulsés de leur poste par le gouvernement légal qui n'était plus qu'hellénophone. Dès février 1964, les leaders turcophones réclamèrent une *solution territoriale de partition* : transformer Chypre en État fédéral avec deux communautés géographiquement séparées et installées dans des cantons ethniques. Pour ce faire, ils allèrent même jusqu'à exiger des transferts de population (figure 2).

La situation était telle sur le terrain que les 2 500 soldats britanniques, stationnés dans leurs bases de Dhekelia et d'Akrotiri, sortirent de celles-ci pour effectuer des opérations d'interposition. En mars 1964, 6 000 Casques bleus des Nations Unies (contingents canadiens, irlandais, suédois, finlandais, danois, autrichiens et britanniques) remplacèrent les Britanniques. Ce fut l'une des opérations d'interposition les plus réussies jamais conduites sous les couleurs des Nations Unies (figure 3). Mais, à l'été 1964, en vertu des accords de Zurich et de Londres et indépendamment de l'ONU, la Grèce envoya 5 000 soldats tandis que la Garde nationale chypriote, créée en février 1964, fut portée à 15 000 hommes. De son côté, la Turquie monta son effectif à 10 000 soldats. Jamais l'île n'avait contenu autant de forces armées sur son territoire. Les affrontements intercommunautaires de 1964 eurent des conséquences territoriales immédiates : 20 000 Chypriotes turcophones se firent enregistrer comme réfugiés auprès des Nations Unies ; 24 villages turcs furent complètement abandonnés et 72 villages mixtes perdirent leurs habitants turcophones. De plus, les Casques bleus établirent au cœur de Nicosie un

Figure 3

DÉPLOIEMENT DES CASQUES BLEUS DE L'ONU À CHYPRE EN 1965-1966



Source: Stanley Brunn

F. GUIRAUD

dispositif d'interposition, la trop fameuse *Green Line*, zone neutre entre les quartiers turcs et grecs de la capitale. Depuis cette date, la Ligne verte n'a jamais cessé d'exister dans Nicosie au point de transformer la ville en un nouveau Berlin! Les Chypriotes turcs expulsèrent au Sud de la Ligne verte toute la communauté arménienne de Nicosie, au motif qu'elle s'alignait sur les positions politiques des hellénophones.

Bref, à l'été 1964, une *partition de facto* s'était installée dans l'île d'Aphrodite : 100 000 turcophones furent regroupés dans 45 enclaves sous le contrôle de la PTCA et il ne restait plus que 9 000 Chypriotes turcs dans la zone gouvernementale (figure 2). Or, ce n'était pas dans les enclaves turques que se trouvaient les emplois, mais dans la zone grecque et dans les deux bases britanniques. Du coup, la *self-isolation*, clairement voulue par la PTCA, transforma progressivement les enclaves turques en *bantoustans à la sud-africaine*, puisqu'elles se mirent à fournir le *cheap labor* aux entreprises chypriotes grecques, d'autant que le gouvernement légal leur avait imposé un blocus économique que l'ONU et la Croix-Rouge atténuèrent au fil des ans. De 1964 à 1974, Chypre connut un certain calme avec ce système territorial. Toutefois, Ankara exigea une base militaire en toute souveraineté sur l'île et l'autonomie interne pour les Chypriotes turcs. En décembre 1967, les troupes grecques, qui avaient été portées à 12 000 hommes, furent rapatriées vers la Grèce, mais la Garde nationale chypriote n'était pas désarmée.

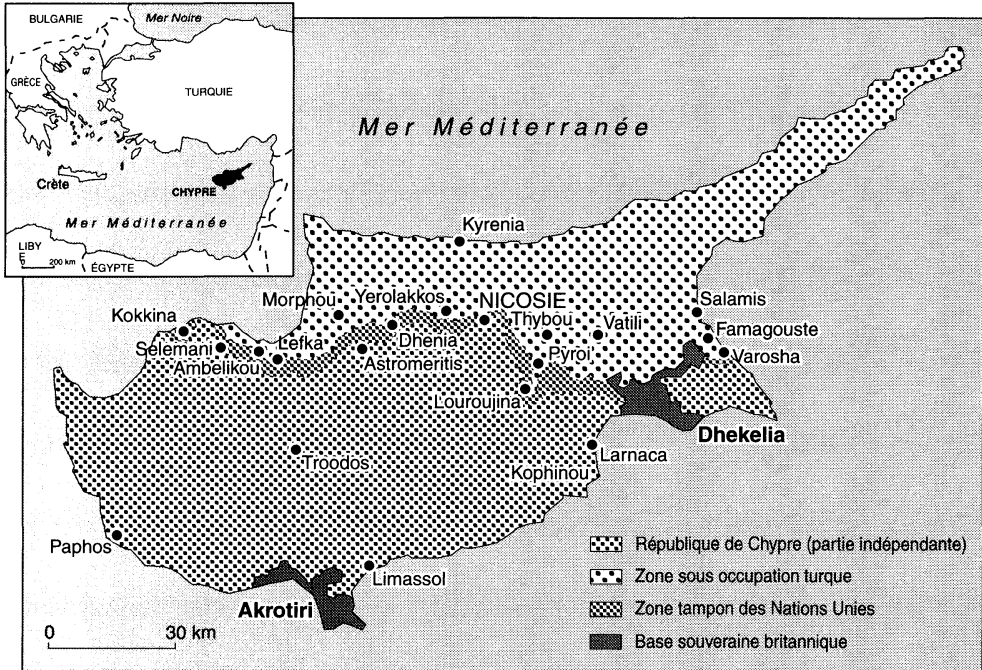
Entre 1967 et 1974, les pourparlers intercommunautaires reprirent pour tenter de trouver une solution. Ils échouèrent, parce que s'affrontaient deux conceptions territoriales diamétralement opposées : l'unitarisme et le fédéralisme. Les Chypriotes hellénophones faisaient prévaloir une conception unitaire de l'État et ne pouvaient admettre l'autonomie interne des cantons ou enclaves turcophones. Makarios fut le plus ardent défenseur de cette position. Les Chypriotes turcophones défendaient l'idée d'un État fédéral où, sur un pied d'égalité, chaque communauté linguistique, à l'intérieur de ses districts, aurait eu sa propre législation et ses propres institutions séparées. Durant cette période, un accord aurait pu être obtenu si les Chypriotes turcs n'étaient pas devenus les instruments d'Ankara. Simultanément, les Chypriotes grecs jouissaient de la démocratie et du multipartisme, alors que, depuis 1967, régnait à Athènes la dictature des colonels et que le niveau de vie de Chypre était déjà très largement supérieur à celui de la Grèce. En clair, à partir de 1967, l'Enosis avait perdu beaucoup de ses charmes!

L'INVASION TURQUE DE 1974 ET L'EXODE DES POPULATIONS

Voulant se débarrasser de Makarios et réaliser l'Enosis, la dictature des colonels organisa à Chypre, le 15 juillet 1974, un coup d'État en installant un gouvernement fantoche à sa solde. Ankara n'attendait que ce prétexte pour intervenir sur l'île et y réaliser la partition ethnique. Le 20 juillet, un corps expéditionnaire turc de 7 000 hommes, comportant des parachutistes, des blindés et des troupes hélicoptérées, débarquait près de Kyrenia sur la côte nord, tout en procédant à des bombardements au napalm. Vingt mille Chypriotes grecs se replièrent immédiatement vers le Sud. Un cessez-le-feu imposé par l'ONU intervint le 22 juillet. En trois jours, Ankara avait réussi à ouvrir un corridor large de 5 à 6 km entre Kyrenia et l'enclave turque de Nicosie. Ce même jour, la dictature des colonels s'effondrait dans la confusion à Athènes, laissant la place à un gouvernement démocratique provisoire. Le corridor Kyrenia — Nicosie (5 % de la superficie de l'île) donnait à la Turquie une formidable tête de pont à Chypre. Ankara exigea alors la séparation géographique des deux communautés linguistiques de l'île. La conférence de Genève (25-30 juillet 1974) reconnut l'existence de deux administrations séparées à Chypre. Pendant ce temps, l'armée turque, par une tactique payante de grignotage, élargissait le corridor Kyrenia — Nicosie en doublant sa superficie et en y installant 30 000 soldats. Les 14-16 août 1974 eut lieu la deuxième invasion. En 48 heures, les troupes turques prenaient Morphou à l'Ouest, Famagouste à l'Est et atteignirent la ligne Attila le long du 35^e parallèle. Après le cessez-le-feu du 16 août, Ankara continua son *grignotage territorial* jusqu'en septembre. La ligne de démarcation de septembre 1974 marque ainsi depuis 20 ans la limite entre les 2 Chypres (figure 4). L'espace turc touche la base britannique de Dhekelia sur toute sa frontière nord. En outre, la poche de Louroujina, avancée la plus méridionale de l'espace envahi par la Turquie, coupe la route Nicosie — Larnaca. En moins d'un mois et grâce à deux opérations éclairs, la Turquie s'était emparée de plus du tiers de l'île.

Figure 4

LA PARTITION TERRITORIALE DE CHYPRE EN 1994



Source: Keith Kyle

F. GUIRAUD

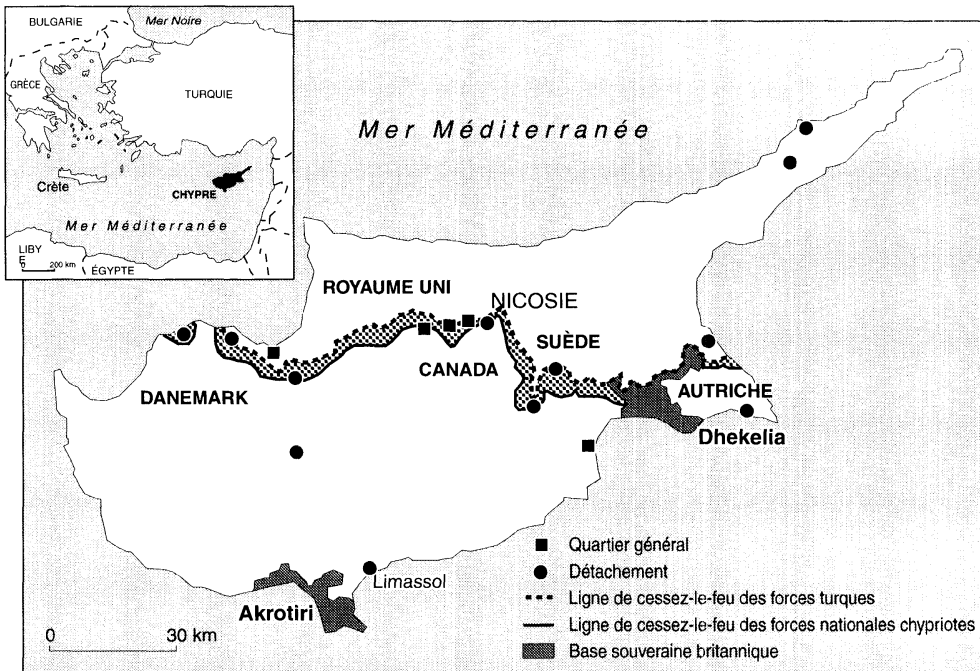
Les conséquences territoriales de ce coup de force furent considérables. Sur une population totale de 640 000 habitants au moment de l'invasion, un exode à mouvement inverse sépara définitivement les deux communautés : 200 000 Chypriotes grecs prirent la fuite ou furent chassés par l'envahisseur et se replièrent au Sud de la ligne Attila. Dans le même temps, Ankara poussa les 42 000 Chypriotes turcs restés au Sud à se transférer vers le Nord. Fin 1975, toute la communauté turcophone était regroupée dans un espace d'un seul tenant disproportionné par rapport à sa taille numérique : 18 % de la population installée sur 39 % du territoire ! Il ne restait plus que 829 Chypriotes grecs dans la zone occupée et 130 turcophones dans la zone républicaine légale.

Ainsi, Chypre s'est transformée en deux zones mono-ethniques séparées par une barrière infranchissable, la ligne Attila, courant d'une extrémité à l'autre de l'île et coupant en deux la vieille ville de Nicosie. En réalité, cette barrière est une zone-tampon gardée par les Casques bleus (figure 5). D'une longueur de 180 km, elle est large de 3 à 7 km selon les endroits et de 20 m seulement à l'intérieur de la vieille ville de Nicosie. Elle est ponctuée de 139 postes d'observation des Nations Unies, dont 71 sont occupés en permanence. Le problème de la ligne Attila est à la fois matériel et psychologique. Les collines de Kyrenia dominent la plaine de Nicosie. Sur leur flanc sud, les forces d'occupation ont installé un immense drapeau turc fait de pierres peintes. Aux yeux des Chypriotes grecs de Nicosie, ce drapeau

symbolise l'expansionnisme turc. La communauté hellénophone ne croit plus à l'Énosis mais, pour les Chypriotes turcs coupés de tout contact avec les Chypriotes grecs, cette idée nouvelle est difficile à accepter. D'une certaine manière, la ligne Attila est pire que l'ancien mur de Berlin et que le Rideau de Fer entre les deux Allemagnes, car les personnes, les touristes, les marchandises, les voitures et le courrier ne peuvent passer du Sud vers le Nord et inversement (figure 5). Les effets de nécrose sont sensibles dans Nicosie et dans la campagne, puisqu'on observe dans et aux abords de la ligne Attila l'extension de friches représentant maintenant 1 % de la superficie de l'île.

Figure 5

LIGNE DE CESSER-LE-FEU ET RÉPARTITION DES CASQUES BLEUS PAR CONTINGENTS NATIONAUX



Source: Stanley Brunn

F. GUIRAUD

L'invasion turque de 1974 a eu pour principale conséquence de gonfler la population de Nicosie, de Larnaca et de Limassol. Au moment du rapt territorial turc, le port de Famagouste représentait 83 % du trafic portuaire de Chypre, tandis que Kyrenia et Famagouste accueillait 73 % de toute la capacité hôtelière de l'île. En outre, du point de vue agricole, la partie devenue turque abritait 60 % des sources pour l'irrigation, 65 % des surfaces plantées en tabac et céréales, 80 % des agrumes. Peu après ces tragiques événements, peu auraient parié sur la viabilité économique de Chypre - Sud (la zone légale). Or, un déclin inattendu est venu de l'autodestruction du Liban à partir de 1975. En quelques années, la république de Chypre allait devenir un grand centre économique, financier et de services du Proche-Orient en se substituant à Beyrouth.

L'ÉTAT CHYPRIOTE LÉGAL AU SUD DE LA LIGNE ATILA

Dans les années immédiatement postérieures à l'invasion turque, les 200 000 réfugiés, installés d'abord dans des camps de tentes, se sont urbanisés dans de nouveaux villages coquets et se sont amalgamés à leurs compatriotes qui résidaient dans le Sud avant la partition. Les activités les plus dynamiques se sont ancrées sur les agglomérations de Limassol, de Larnaca et de Nicosie. Il a fallu aussi mettre en place une nouvelle gestion de l'eau, de la circulation et de la main-d'œuvre. Par exemple, un grand canal Paphos — Paralimni répartit maintenant l'eau agricole sur tout le versant sud de Chypre, tandis qu'un programme autoroutier a donné une meilleure cohérence au réseau circulatoire de la partie légale.

Malgré l'amputation de 39 % de son territoire, la république de Chypre doit sa remarquable prospérité actuelle au fait d'avoir joué à fond, dès 1974, la *carte des échanges extérieurs*. Cette carte revêt plusieurs visages qu'il convient de distinguer : entreprises chypriotes opérant à l'étranger, exportations agricoles, zone franche, sociétés boîtes aux lettres, tourisme, union douanière avec l'Union européenne. Elle s'est appuyée sur la construction des aéroports de Larnaca et de Paphos (celui de Nicosie, localisé dans la zone tampon des Nations Unies, est inutilisable) et du port en eau profonde de Limassol. Beaucoup d'entreprises chypriotes sont désormais bien établies de la Libye aux États du Golfe, où elles construisent routes, logements et aéroports. Les fruits et légumes chypriotes ont trouvé un débouché dans les pays de la péninsule Arabique. La création de la zone franche de Limassol constitue un entrepôt et un point de rupture de charge pour d'importants flux maritimes en Méditerranée orientale. Puis le gouvernement légal a défini un statut des *sociétés offshore* (sociétés boîtes aux lettres). Aujourd'hui 7 000 sociétés de ce type opèrent à partir de Chypre dans les pays de la région, tandis que 800 sociétés étrangères investissaient sur place. De plus, 5 500 armateurs sont venus prendre le pavillon chypriote, ce qui place aujourd'hui Chypre au 7^e rang mondial avec une flotte de 2 100 navires totalisant plus de 20 000 000 de tonneaux. Par ailleurs, Chypre a remplacé Beyrouth comme place bancaire et financière au Proche-Orient.

Le tourisme est devenu l'un des poumons de l'économie locale. Il compte pour 22,3 % dans le PNB contre 27 % au secteur secondaire et 43,3 % aux services. Avec une capacité de 75 500 lits, le territoire légal de Chypre a été capable d'accueillir 2 000 000 de touristes en 1993. La compagnie nationale Cyprus Airways est au service de cette stratégie en amenant, depuis les pays émetteurs d'Europe, des flux de visiteurs découvrant maintenant que Chypre est une destination fréquentable l'hiver. Le tourisme explique à lui seul le boom immobilier ayant affecté le littoral à Paphos, Limassol, Larnaca et autour du cap Gréco (stations balnéaires nouvelles de Pernera, Protaras et Ayia Napa), où des cohortes de complexes hôteliers et résidentiels s'étalent à perte de vue.

Tous ces éléments réunis expliquent pourquoi la république de Chypre est passée en 20 ans de la catastrophe au miracle! Plusieurs indicateurs économiques sont d'une éloquente évidence : RNB par tête équivalent à celui de l'Espagne et quadruple de celui de la zone occupée, taux de chômage de 2 %, taux de croissance

annuelle variant entre + 4 % et + 7 %, stabilité monétaire (la livre chypriote est une monnaie forte), incitations fiscales, excellentes infrastructures..., tout cela étant sous-tendu par une cohésion sociale, une *corporate mentality* tempérée par une solide administration héritée des Britanniques.

À partir de ces données économiques et politiques incontournables, Chypre s'estime apte à devenir membre de plein droit de l'Union européenne. Le 4 juillet 1990, la république de Chypre a officiellement demandé son adhésion à l'Union européenne, avec laquelle elle est déjà liée par un accord d'association. Cet accord, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1988, met en place une union douanière totale entre Chypre et l'Union européenne au bout de 15 ans. Dans cette optique et surtout dans celle d'une adhésion complète à l'UE qui pourrait se réaliser vers 1998, Chypre a lié sa monnaie à l'écu et a instauré la TVA (la TVA est à l'Union européenne ce que la TPS est au Canada).

LA RÉPUBLIQUE TURQUE DE CHYPRE DU NORD, ARCHÉTYPE DE L'ÉTAT FANTOCHE

La partition ethnique de Chypre, imposée par la force en 1974 du fait de l'invasion turque, a abouti à un résultat géopolitique complètement paradoxal. Jusqu'en 1967-1974, ce sont les Chypriotes grecs qui voulaient l'*Enosis*, c'est-à-dire le rattachement de leur île à la Grèce, la «voix des armes» a réalisé un tout autre *Enosis*, celui des Chypriotes turcs à la Turquie. Alors que la communauté turcophone de Chypre a toujours été désavantagée par son infériorité numérique et économique, voilà maintenant qu'elle possède près de 40 % de la superficie de l'île. Or, second paradoxe, malgré le contrôle de la moitié du potentiel de Chypre, l'écart économique n'a cessé de se creuser entre la zone occupée et le territoire républicain. Tous les observateurs avertis estiment aujourd'hui cet écart de 1 à 4.

Vingt ans après la partition *de facto* de l'île d'Aphrodite, la république de Chypre et la zone sous occupation turque se sont installées dans deux systèmes économiques et administratifs totalement séparés. Au Nord de la ligne Attila, la seule trace prouvant qu'on n'est pas encore tout à fait en Turquie est qu'on roule à gauche sur les routes comme au Sud!

Dès février 1975, l'«administration provisoire turque chypriote», qui avait été constituée en 1967, se transforme en *État fédéré turc de Chypre*. Le sécessionnisme territorial est patent. Le 15 novembre 1983, le gouvernement de cet État fantoche, non reconnu par la communauté internationale, procède à une déclaration unilatérale d'indépendance sous le titre de *République turque de Chypre du Nord* (RTCN). En sus de la politique d'auto-isolement (*self-isolation*) clairement voulue par les leaders de la communauté turcophone depuis 1964, l'État fantoche procède, à partir de 1974, à un *panturquisme outrancier* dans le territoire sous son contrôle : statues d'Atatürk un peu partout, signalisation routière turque, turquisation de la toponymie, destruction du patrimoine artistique et religieux de culture grecque, pillage des fresques, mosaïques et objets d'art, présence pesante des 30 000 soldats

de l'armée turque, immigration de 60 000 à 80 000 colons d'Anatolie (chiffre invérifiable!), livre turque comme seule monnaie légale depuis 1983... L'État fantoche de la partie nord de l'île est le résultat territorial direct de l'avancée des troupes turques en août 1974, mais, au fil du temps, il est aussi devenu l'oeuvre de Rauf Denktach, actuel président de cet État et leader incontesté des Chypriotes turcophones depuis 1967.

Le problème central de la RTCN est son sous-développement économique et le contraste criant qu'il engendre avec la prospérité insolente de la république légale. L'État fantoche ne tient que par une aide budgétaire massive de la part d'Ankara (80 000 000 \$ US par an), ce qui permet de maintenir le niveau de vie à la hauteur de celui de la Turquie. Le taux d'inflation est nettement supérieur à celui de la Turquie (+ 40 à + 50 % par an). N'étant pas reconnue par la communauté internationale, la RTCN est soumise à un embargo économique orchestré par la république de Chypre. Du coup, tout ce qu'est import-export passe par la Turquie, unique cordon ombilical de survie économique. Le tourisme international est réduit à la portion congrue (200 000 visiteurs annuels en moyenne ces dernières années, dont 144 000 Turcs non pourvus de devises fortes). La capacité hôtelière en lits est 10 fois inférieure à celle du Sud. Comme la RTCN a une trop forte proportion de ruraux, la main-d'oeuvre compétente est rare pour le développement de l'industrie et du tourisme. L'énorme complexe balnéaire de Varosha, au sud immédiat de Famagouste, est vide et abandonné depuis les événements de 1974. À cause des réglementations, IATA ne reconnaissant que le seul gouvernement légal de l'île, le petit aéroport de Tymbou/Ercan, à l'est de Nicosie, n'est utilisé que par les avions turcs et ne peut donc accueillir les vols charter bon marché en provenance d'Europe occidentale. Il en va de même pour le port de Famagouste, dont les activités sont devenues fantomatiques après 1974.

À tous égards, la RTCN apparaît comme une *sorte de département d'outre-mer* de la Turquie. Compte tenu de son coût financier marginal, Ankara est en mesure de se payer indéfiniment cette «danseuse» peuplée de 160 000 habitants. Alors que la république de Chypre remplit tous les critères pour adhérer à l'Union européenne, la RTCN pourrait à peine appartenir au Comecon, si celui-ci existait encore, ont pu écrire certains journalistes en verve de bons mots!

LES SOLUTIONS TERRITORIALES À LA QUESTION CHYPRIOTE

Chypriotes grecs et Chypriotes turcs ont vécu pacifiquement ensemble pendant quatre siècles. Peuvent-ils recommencer à le faire, car la crise tragique de 1974 a laissé des traces? En deux fois trois jours, les combats ont fait 3 500 morts, dont 3 000 Chypriotes grecs, sans oublier les 1 619 personnes disparues, toutes hellénophones. En quelques semaines, la partie sud a dû recueillir près de 200 000 réfugiés chassés par les troupes turques. Rapportés à une si petite île, ces chiffres sont effarants. En ce qui concerne la RTCN, le blocus mené par la république légale, l'isolement international de cet État fantoche, la faiblesse de sa population et

l'étroitesse de ses ressources locales l'enferment dans un *face à face obligatoire* avec Ankara. *A contrario*, les 550 000 habitants de la république de Chypre, jouant habilement de leur européanité et de leur cosmopolitisme, respirent l'air du grand large.

Deux conceptions diamétralement opposées pèsent lourdement sur toute tentative de solution. En résumant schématiquement, les Chypriotes grecs sont *unitaristes*, tandis que les Chypriotes turcs sont *fédéralistes*. Pour les premiers, la république de Chypre est «une et indivisible». Ils veulent bien accorder une certaine autonomie locale aux municipalités turcophones. Ils sont prêts à concéder à la communauté turque un *statut de type libanais*, c'est-à-dire la possibilité pour chaque groupe religieux de conserver les prérogatives en matière de droits personnels héritées de la période ottomane (1571-1878). Cependant, puisqu'ils sont la majorité, les Chypriotes grecs font prévaloir une conception unitaire de l'État. Pour les seconds, la seule solution aux problèmes ethniques ne peut être que fédérale. C'est la position défendue avec vigueur et constance depuis 1967 par Denktach. Dans une optique de subsidiarité intégrale, seul devrait être dévolu à une autorité centrale le minimum de compétences, tout le reste relevant séparément des deux communautés fédérées. Pour le gouvernement de la république légale, toute solution pour mettre fin à la partition insulaire passe par *trois préalables* : le retrait des 30 000 soldats turcs, le départ des 60 000 colons anatoliens, le retour des 200 000 réfugiés que l'invasion turque de 1974 a chassés du Nord.

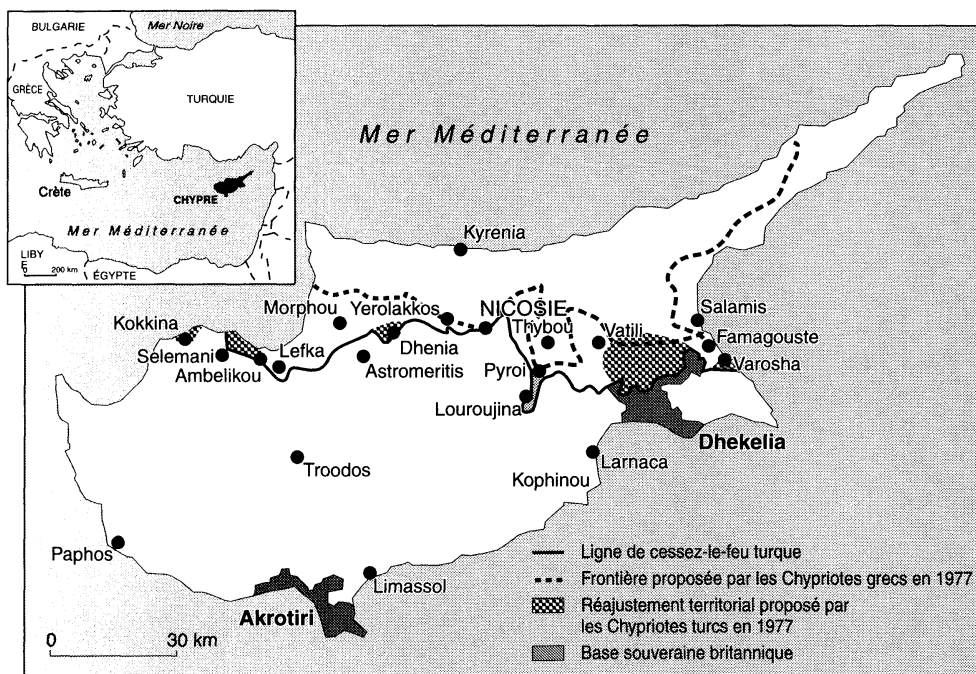
Au-delà de ces positions politiques doctrinales, les solutions territoriales à la question chypriote peuvent se ramener à trois schémas qu'il convient d'identifier rapidement :

1) Le *statu quo* avec quelques réajustements territoriaux et l'ouverture de points de passage libres sur la ligne Attila (figure 6). C'est la solution qui a bien failli se concrétiser en 1977. La Turquie proposait de reculer une partie de la ligne Attila en réduisant un certain nombre de poches. La république de Chypre proposait que le territoire chypriote turc corresponde à 20 % de la surface de l'île, c'est-à-dire dans un rapport égal à celui de la population turcophone. Le compromis entre les deux propositions capota après des négociations avortées entre Makarios et Denktach en présence du Secrétaire général de l'ONU.

2) *Le double Enosis* ou Enosis/Taksim. Prenant acte de l'existence de deux zones mono-ethniques séparées par la ligne Attila, la république de Chypre se saborderait pour faire son Enosis avec la Grèce, tandis que la RTCN ferait son *Taksim* (Enosis en turc) en se rattachant à la Turquie. La ligne Attila deviendrait alors une frontière internationale entre la Grèce et la Turquie. Peu de temps avant les événements de 1974, cette solution dite solution Kissinger (du nom du Secrétaire d'État américain)

Figure 6

LA PARTITION TERRITORIALE DE CHYPRE EN 1994



Source: Keith Kyle

F. GUIRAUD

a bien failli se réaliser. Les circonstances politiques de l'époque étaient porteuses. Il en va tout autrement aujourd'hui pour au moins trois bonnes raisons. D'une part, les Chypriotes grecs jouissent d'une prospérité économique et d'un niveau de vie très supérieurs à ceux de la Grèce. Se fondre dans une Grande Grèce ne les intéresse plus. D'autre part, l'Enosis/Taksim, en figeant définitivement la limite interethnique fermerait la porte à toute solution de compensation pour les 200 000 réfugiés hellénophones. Enfin, si l'actuelle zone hellénophone de Chypre devenait partie intégrante de la Grèce, la géographie des eaux territoriales et de la zone des 200 milles nautiques s'en trouverait radicalement transformée (figure 7). En l'état actuel des choses, la fenêtre maritime de la Turquie est inexistante en mer Égée puisque les îles grecques collent presque à la côte, faisant de la mer Égée un «lac grec». En Méditerranée orientale, la seule présence de Chypre réduit considérablement la zone turque des 200 milles. La coalescence de la zone maritime grecque avec la zone républicaine chypriote désormais absorbée aurait toutes les allures d'un encerclement maritime de la Turquie et cela, Ankara ne peut l'admettre (figure 7). Il ne faut pas oublier que le syndrome de l'encerclement grec a toujours été vivace en Turquie depuis la révolution kémaliste.

Figure 7

CHYPRE ET LES FRONTIÈRES MARITIMES EN MÉDITERRANÉE ORIENTALE



Source: J.R.V. Prescott

F. GUIRAUD

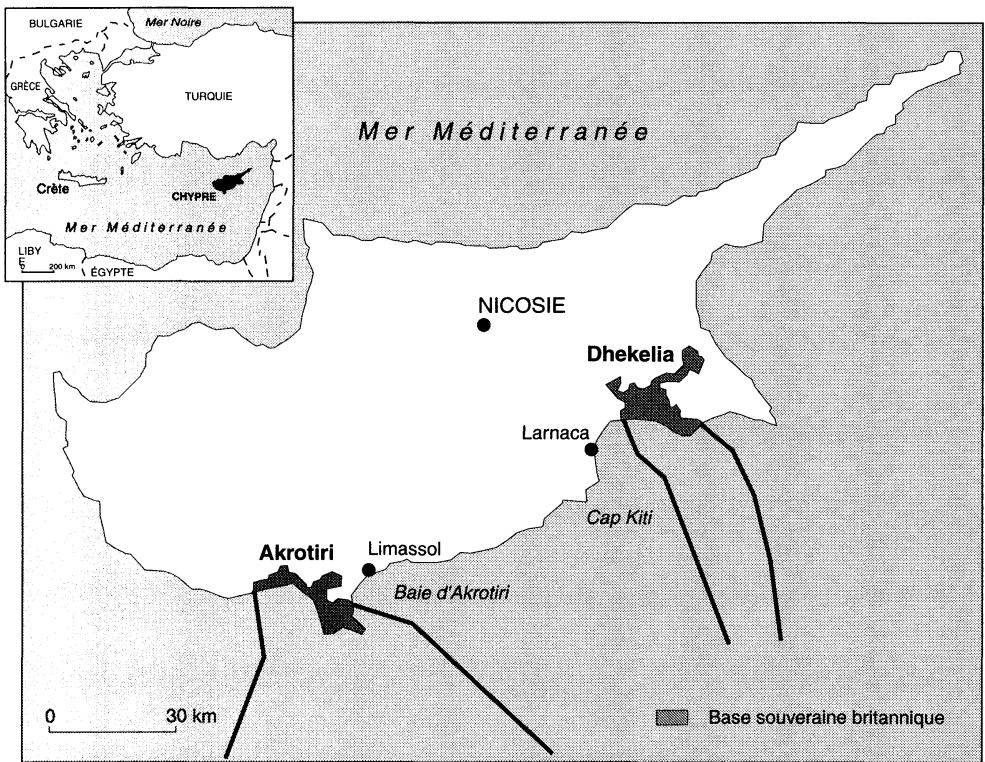
3) La *fédéralisation totale* de Chypre sur une base bicommunautaire. C'est la solution souhaitée par Denktach. Chaque communauté resterait figée de part et d'autre de la ligne Attila avec son propre gouvernement doté du maximum de pouvoirs. Seules seraient dévolues à l'autorité fédérale la politique étrangère, la défense, la monnaie et les postes. C'est sans doute cette solution qui finira bien par prévaloir à la seule condition que soit réalisé un dédommagement juste et équitable des 200 000 réfugiés ainsi qu'une démilitarisation de l'île.

Au-delà de ces trois cas de figure, il demeure un problème récurrent, celui des *bases souveraines britanniques* (Akrotiri et Dhekelia). Jusqu'à maintenant, elles ont sans doute permis que la Turquie ne fasse pas complètement main basse sur la totalité de Chypre. Au sein de l'actuel territoire de la république légale, elles occupent une surface considérable et gèlent des superficies qui pourraient très bien

être consacrées au tourisme balnéaire. De plus, elles perturbent les communications routières ouest—est le long du littoral sud en ralentissant les flux. Mais, plus encore, comme elles font partie intégrante du territoire du Royaume-Uni, elles disposent d'eaux territoriales qui perturbent considérablement le domaine maritime chypriote (figure 8). Une solution définitive à la question chypriote posera automatiquement le problème de l'avenir des deux bases souveraines britanniques.

Figure 8

DÉLIMITATION DES EAUX TERRITORIALES ENTRE LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE ET LES BASES SOUVERAINES BRITANNIQUES



Source: J.R.V. Prescott

F. GUIRAUD

CONCLUSION : UNE RÉUNIFICATION À L'ALLEMANDE POUR UNE ÎLE OTAGE ?

Quel intérêt véritable la Turquie a-t-elle à occuper presque 40 % de l'île d'Aphrodite et à y tenir garnison pour 30 000 soldats ? L'intervention turque à Chypre en 1974 a eu pour effet d'accélérer l'entrée de la Grèce dans la Communauté européenne, devenue effective en 1981, alors que la Turquie fait toujours

antichambre et, sans doute, pour longtemps encore. De ce strict point de vue, l'invasion décidée par Ankara en 1974 a été le plus mauvais des calculs. Depuis l'indépendance en 1960, la république de Chypre a maintenu la régularité des élections présidentielles dans le pluralisme politique et l'alternance démocratique (Makarios, 1960-1977; Kyprianou, 1977-1988; Vassiliou, 1988-1993; Clerides, depuis 1993). À cela s'oppose, côté nord, le règne sans partage de Denktach dans la RTCN. Estimant que la nation chypriote n'existe pas, il poursuit sa politique d'auto-isolement, craignant que les Chypriotes turcs subissent le même sort que les Bosniaques musulmans dans l'ex-Yougoslavie. Sa doctrine fédéraliste bicommunautariste voudrait que les 18 % de Chypriotes turcs égalent les 81 % de Chypriotes grecs. Il est clair, toutefois, que ce genre d'égalitarisme statistique porte atteinte aux racines mêmes du principe démocratique!

Au-delà du retrait de la soldatesque turque et des 60 000 colons anatoliens que les autorités légales considèrent comme des immigrants illégaux, le *coût de la réunification* représente la plus cruciale de toutes les questions, d'autant qu'il s'agit d'un *schéma à l'allemande*. En effet, économiquement parlant et toutes proportions gardées, la république de Chypre peut se comparer à l'ex-RFA et la RTCN à l'ex-RDA. Aujourd'hui, la différence des niveaux économiques est telle de part et d'autre de la ligne Attila qu'une éventuelle réunification se posera dans les mêmes termes qu'elle s'est posée pour l'Allemagne après le 3 octobre 1990. Le nouvel État chypriote sera-t-il capable d'autofinancer cette réunification ou sera-t-il obligé de faire appel à l'aide de l'Union européenne?

Est-il, en effet, imaginable de spéculer sur une coupure définitive de l'île en deux? Peut-on envisager deux États dos à dos comme Haïti et la République dominicaine sur l'île d'Hispaniola? Ou encore, Chypre est-elle aujourd'hui dans la situation des deux Berlins de 1961 à 1989 ou dans celle des deux Irlandes depuis 1921, c'est-à-dire dans un contexte de coupure artificielle qui finit ou peut finir par se résorber? La RTCN est-elle prête à renoncer au ghetto dans lequel son séparatisme l'a enfermé?

Il est possible à la minorité turcophone de reprendre le chemin de l'unité de l'île, si des garanties lui sont accordées sur la base de solutions existant ailleurs en Europe :

1) *Autonomie culturelle et bilinguisme*. Les germanophones du Tyrol du Sud et les Valdotains en Italie, les minorités intracantonales en Suisse, les suédophones de Finlande bénéficient de ce statut à la satisfaction générale.

2) *Autonomie administrative*. C'est la solution adoptée par l'Espagne avec sa constitution de 1978 et la mise en place des 17 Comunidades Autonomas, cadre dans lequel, par exemple, la Catalogne a pu s'épanouir.

3) *Marché unique*. Avec ses 9 251 km², Chypre ne peut se permettre l'existence de cantons ethniques, comme cela est devenu malheureusement la règle en Bosnie ou dans certaines républiques de la CÉI. Les flux économiques doivent pouvoir s'y développer sans contrainte ni barrière.

La question chypriote se trouve dorénavant amplifiée par la demande d'adhésion à l'Union européenne (candidature de la Turquie en 1987; candidature de Chypre en 1990). Or, il est clair que les instances décisionnelles de l'Union européenne n'accepteront jamais l'adhésion de la Turquie tant que cette dernière n'aura pas lâché sa proie chypriote. De toute manière, la Grèce ne l'admettrait pas et, de plus, il faut l'unanimité des pays membres de l'Union pour entériner une adhésion. L'Union européenne est ouverte à tous les pays d'Europe, mais une question purement géographique n'a jamais été tranchée : *la Turquie est-elle en Europe?* Pour le moment et paradoxalement, Ankara semble, d'une part, garder Chypre-Nord comme monnaie d'échange dans le cadre de son adhésion à l'UE et, d'autre part, ne veut pas infléchir sa politique extérieure vis-à-vis Chypre. De son côté, la république de Chypre espère que sa candidature à l'UE permettra la normalisation de la situation.

Ce sont la Turquie et les États-Unis qui détiennent la clef de la solution. S'ils veulent bouger, les autres suivront. Ankara le veut-il? Il est permis d'en douter. Quant aux États-Unis, eu égard à la situation politique et aux troubles dans les républiques turcophones de l'ex-URSS, sont-ils prêts à incommoder leur allié d'Ankara? À l'heure de l'unification européenne, la situation de Chypre est tout à fait anachronique. L'entrée de Chypre dans l'Union européenne lui permettra-t-elle de recouvrir son intégrité territoriale? Auquel cas le paradis perdu de Lawrence Durrell sera retrouvé.

BIBLIOGRAPHIE

- BITSIOS, Dimitri (1975) *Cyprus, the Vulnerable Republic*. Thessalonique, Institute for Balkan Studies.
- BRUNN, Stanley (1991) *Peacekeeping Missions and Landscapes*. In D. Rumley et J. Minghi (dir.) *The Geography of Border Landscapes*. Londres, Routledge : 269-294.
- CLERIDES, Glafcos (1989) *Cyprus : My Deposition*. Nicosie, Alithia Publishing Co.
- DENKTACH, Rauf (1982) *The Cyprus Triangle*. Londres, George Allen and Unwin.
- DREVET, Jean-François (1986) *La Méditerranée, nouvelle frontière pour l'Europe des Douze?* Paris, Karthala.
- _____ (1991) *Chypre, île extrême, chronique d'une Europe oubliée*. Paris, Syros/Alternatives.
- DURRELL, Lawrence (1991) *Citrons acides*. Paris, Buchet-Chastel (réédition).
- ERTEKÜN, Necati (1981) *The Cyprus Dispute and the Birth of the Turkish Republic of Northern Cyprus*. Oxford, K. Rustem and Brother.
- FEYZIOGLU, Turkan (1984) *Chypre, mythes et réalités*. Ankara, Institut de politique étrangère.
- KAROYZIS, George (1976) *Proposals for a Solution to the Cyprus Problem*. Nicosie, Cosmos Press.
- KYLE, Keith (1984) *Cyprus*. Londres, Minority Rights Group Publications.
- MARKIDES, Kyriacos (1977) *The Rise and Fall of the Cyprus Republic*. Newhaven, Yale University Press.
- OBERLING, Pierre (1982) *The Road to Bellapais*. New York, Columbia University Press.
- OZAL, Turgut (1988) *La Turquie en Europe*. Paris, Plon.
- PAPAYANNIS, Georges et PECHOUX, Pierre-Yves (1993) L'évolution de la frange périurbaine de Nicosie. *Méditerranée*, 34 (1-2) : 49-53.
- PATRICK, Richard (1976) *Political Geography and the Cyprus Conflict, 1963-1991*. Waterloo, Waterloo University Press.

-
- PECHOUX, Pierre-Yves (1976) Guerre civile et mutation du paysage urbain à Chypre. *Revue française d'études politiques méditerranéennes* : 18-19.
- _____ (1976) Les dimensions géographiques d'une guerre localisée : Chypre, 1974-1976. *Hérodote* (3) : 24-36.
- _____ (1988) Chypre, géopolitique d'une île fracturée. *Hérodote*, (48) : 127-142.
- PRESCOTT, J.R.V. (1978) *The Political Geography of the Oceans*. Londres, David and Charles.
- _____ (1978) Border Landscapes. In J.R.V. Prescott. *Boundaries and Frontiers*. Londres, Croom Helm, pp. 192-206.
- _____ (1986) *The Maritime Political Boundaries of the World*. New York, Methuen.
- REPUBLIC OF CYPRUS (1992) *The Refugees of Cyprus*. Nicosie, Press and Information Office.
- VANER, Semih (1988) *Le différend gréco-turc*. Paris, L'Harmattan.
- VANEZIS, P.N. (1977) *Cyprus, the Unfinished Agony*. Londres, Abelard-Schuman.

(Acceptation définitive en juillet 1994)